Image not found or type unknown

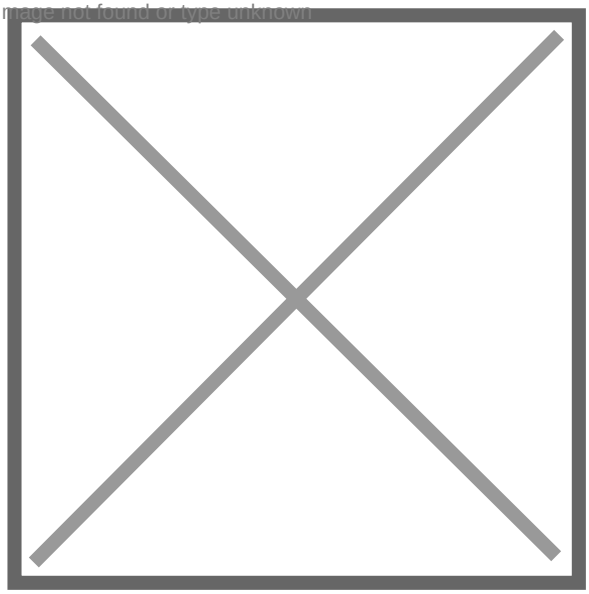

Sabotage à répétition sur mon lieu de travail

Par **Justice137**, le **16/05/2008** à **14:26**

Bonjour,

J'ai été victime de sabotage sur mon lieu de travail.
N'ayant pas tous les moyens dont dispose un enquêteur de Police, je souihaiterais réussir à réunir toutes les preuves de culpabilité du ou des coupables.

Ma hiérarchie est au courant de l'affaire grâce aux preuves matérielles apportées, mais je n'ai pas la certitude que mes supérieurs veuillent trouver les coupables.

La méthode de sabotage est toujours la même et actuellement le préjudice pour l'entreprise s'éléve à 60 000 €.

Dans l'expectative d'un 4ème sabotage, je suis un peu à cran.
J'aimerais concentrer mon énergie sur des preuves tangibles de culpabilité.

"En gros" réussir à coincer le ou les coupables sans me mettre à dos tous le monde et sans me mettre en danger.

Quelques techniques d'inspecteur de police seraient les bien venues.

Quelles démarches dois-je entreprendre ?

Merci d'avance pour votre soutien.

Cordialement

Par **frog**, le **16/05/2008** à **14:46**

Quelques détails supplémentaires seraient les bienvenus.
De quelle sorte de sabotage s'agit-il ?
Dans quel environnement travaillez-vous (open-space, bureau personnel,...) ?
Par quels actes ces sabotages sont ils commis ?

Par **Justice137**, le **16/05/2008** à **15:31**

Merci pour ta réponse

Je travaille dans la recherche.
Je fais des essais sur des moteurs.
Sabotage = sable incorporé dans l'huile par la goulotte de remplissage.

D'après mes infos et l'analyse des évènements, il y aurait 3 personnes impliquées dont une responsable.

Je posséde toutes les preuves du sabotage (analyses d'huile + microscope électronique) mais je n'ai pas assez d'éléments à charge pour accuser qui que ce soit.

J'ai mon intime conviction et l'avis d'un très bon collègue pour bien identifier les coupables, mais ça ne suffit pas.

Que faire pour obliger ma hiérarchie à prendre des mesures ?
Quelles démarches dois-je entreprendre pour me couvrir ?

Merci d'avance

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008** à **16:01**

Bonjour,
Quel lien relie les saboteurs avec l'affaire ?
Est-ce une affaire personnelle vous impliquant ?
Est-ce une affaire professionnelle, action contre l'entreprise ?
Quelle méthode est employée pour intégrer les poussières dans le système ?
Qui a accès à cette ouverture ou faille ?
Qui est responsable en cas d'échec du projet ?
Qui est susceptible de prendre sa place ?
Quelqu'un aurait-il proposé un projet qui aurait été refusé par le potentiel du votre ?
Procédez par déduction, situez les facteurs de risques (moments les plus adaptés pour saboter le projet) et soyez vigilant pour le prendre sur le fait.
Etc, etc...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **frog**, le **18/05/2008** à **19:03**

[citation]Que faire pour obliger ma hiérarchie à prendre des mesures ?
[/citation]
Si votre hiérarchie a connaissance des actes de sabotage et qu'elle n'entreprend aucune mesure pour éviter que cela ne se reproduise, le message est plutôt clair. Et face à un tel constat, votre employeur aurait besoin de beaucoup de culot pour vous reprocher quoi que ce soit.

Gardez une trace écrite des comptes-rendus adressés à votre employeur pour vous couvrir.

Par **Justice137**, le **19/05/2008** à **11:34**

En fait pour moi ce sabotage ressemble autant à une vengeance personnelle qu'à une façon de régler ses comptes avec la hiérarchie visée.

Je suis impliqué car c'est ma responsabilité de faire tourner ces essais.

Dans un second temps la personne qui aurait commandité ce sabotage voudrait faire payer l'équipe et le département sachant que les tensions étaient fortes l'année passées.
Aussi bien entre elle et moi qu'entre elle et mon N+2

Au niveau des dates, le sabotage commence juste avant l'annonce officielle où on lui retire le projet.
Ensuite ça n'a jamais cessé d'être saboté.
Jusqu'à ce que je démasque le coup monté.

Aujourd'hui je suis responsable à 50% du projet et mon N+1 idem.

Actuellement personne n'est susceptible de prendre la place de qui que ce soit, ça ne se décide pas comme ça.
Les actes de vengeance sont gratuits et facile à orchestrer dès que nous quittons les locaux.

Mon N+1 souhaite réellement arrêter le massacre, mais mon N+2 ne se manifeste pas vraiment sur le sujet.
L'intérêt de mon N+2 est peut-être d'arrêter les choses sans s'impliquer et en conservant ses effectifs.

Mais laisser faire en toute impunité c'est un peu fort quand même...

Pour ce qui est de prendre l'auteur et le responsable sur le fait, j'y travaille mais ça n'est pas facile.

Juridiquement je ne sais pas comment intervenir en cas de complications.
Si les auteurs portent plainte pour diffamation ou autres.

Merci de votre soutien.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés